

Politique sur la coordination des politiques sur l'enseignement public

Publication de la politique

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) a le plaisir de présenter sa *Politique sur la coordination des politiques sur l'enseignement public*, mise au point en collaboration avec le comité de coordination des politiques publiques en matière d'éducation (CCPPE).

La *Politique sur la coordination des politiques sur l'enseignement public* favorise la mise en place d'un cadre harmonisé à l'échelle provinciale pour les politiques publiques et l'amélioration de la coordination des politiques des centres régionaux pour l'éducation (CRE), du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) et de la province. Cette politique garantit que toutes les politiques de la Nouvelle-Écosse se rapportant au système d'enseignement public de la province favorisent la réussite et le bien-être des élèves avec une grande cohérence, des liens qui les unissent, un processus de mise au point axé sur la collaboration et un processus de mise en œuvre uniforme sur l'ensemble de la province, dans les différents CRE et au CSAP. Elle décrit clairement les rôles et les responsabilités du MEDPE, du CCPPE, des CRE, du CSAP et des comités d'école consultatifs pour ce qui est de soutenir l'instauration d'un cadre provincial axé sur la collaboration et la coordination en vue de promouvoir et de favoriser les initiatives organisées régulièrement pour l'inclusion dans l'éducation.

Cette politique est en vigueur depuis **mai 2024**. Nous tenons à collaborer avec les CRE et avec le CSAP pour assurer la bonne mise en œuvre de la politique partout dans la province.

Original signé par

L'honorable Becky Druhan

Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance